Règlement du concours de nouvelles TRANSITION - les portes

Article 1 – Objet du concours

A la suite de *TRANSITION- musée éphémère du street art d'Abbeville*, les portes des appartements de ce bâtiment détruit, transformées en œuvres d'art, seront exposées de mars à septembre 2022 à l'Abbaye de Saint Riquier.

Dans le cadre de l'exposition « .TRANSITION, les portes», l'association CURB / 80100 SKATEPARK organise un concours de nouvelles et invite à répondre à cet appel à écriture.

Article 2 – Thème et argument du concours :

Le thème qui inspirera les productions de texte est :

les portes, objets de TRANSITION

Argument:

Qu'elle soient ouvertes ou fermées, réelles ou imaginaires, qu'on soit devant, qu'on soit derrière, les portes ont une place importante dans nos vies. Tendons l'oreille et prenons note. Soyons les huissiers des huisseries, les porte-paroles des portes palières et qu'avec l'art et la manière, nous colportions les histoires en porte à porte. Et qu'importe les émotions qui nous transportent.

Article 3 – Participants

Ce concours est ouvert à toute personne physique quels que soient son âge et sa nationalité, à l'exception des membres du jury et de leur famille. La participation est gratuite. Chaque participant ne pourra présenter qu'une seule nouvelle.

Article 4 – Déroulement du concours

Les 100 premières nouvelles reçues à partir du 15 novembre et jusqu'au 30 janvier 2022, à minuit au plus tard seront prises en compte. L'envoi se fait uniquement par mail au format pdf, à l'adresse électronique suivante :

transition.lesportes.concours@gmail.com

Entre le 31 janvier et le 15 mars 2021, un jury sera chargé d'étudier les nouvelles reçues et de déterminer les trois nouvelles lauréates.

A partir du 20 mars, les lauréats seront contactés et informés individuellement.

Une soirée festive de remise des prix sera programmée en juin 2022, en présence du jury, des lauréats et des partenaires dans l'espace d'exposition de l'Abbaye de Saint Riquier (80).

Article 5 – Modalités de rédaction

Les nouvelles seront rédigées en français et sans faute d'orthographe.

Elles seront titrées, paginées, ne dépasseront pas un maximum de <u>2 pages en format</u>

<u>A4</u>. Police Times New Roman, taille 12, interligne 1,5, marge 2,5 – texte justifié - Format

PDF

(soit environ 1000 mots)

Afin de préserver l'anonymat, les textes des nouvelles ne devront comporter ni nom, ni signature, ni adresse, ni aucun autre signe distinctif de leur auteur.

Un <u>bulletin d'inscription complété et signé accompagnera l'envoi</u> (cf Annexe)

Une présentation de l'auteur en 4 lignes sera jointe.

Une seule nouvelle inédite (non primée ni éditée même sous un titre différent à l'occasion d'autres concours littéraires) acceptée par auteur.

Article 6 – Composition du jury

Un jury indépendant sera composé par les organisateurs. Y siégeront de cinq à dix personnes choisies en fonction de leur intérêt pour la lecture et l'écriture.

Article 7 – Sélection

Le jury sera attentif aux critères suivants : le respect du thème, l'originalité, le style et la qualité de l'écriture. Il pourra choisir de ne pas décerner de prix s'il estime qu'aucune nouvelle ne répond à ces exigences.

Les nouvelles seront anonymes pour le jury. Les délibérations du jury sont confidentielles.

Ses décisions sont souveraines et ne pourront faire l'objet d'aucun recours.

Article 8 – Récompenses

Les nouvelles lauréates seront éditées dans un recueil qui sera disponible gratuitement sur internet et distribué au cours de l'exposition TRANSITION, les portes.

Elles seront lues publiquement lors de la soirée de remise des prix. Les trois nouvelles lauréates seront également enregistrées sur un support audio et diffusées dans l'installation de l'exposition (sous réserve) à l'Abbaye de Saint Riquier.

D'autres récompenses sont en cours d'élaboration (week-ends loisir à l'abbaye de Saint Riquier, livres, etc.)

Article 9 – Annulation du concours

Les organisateurs ne pourront être tenus pour responsables si, pour des raisons indépendantes de leur volonté, le concours devait être annulé.

Article 10 - Droits d'auteur

Les organisateurs du concours se réservent pendant un an à compter de l'annonce des résultats les droits de publication des textes sélectionnés par le jury, sous réserve de communiquer à leurs auteurs, avant parution, les références des publications ou enregistrements. Ceux-ci ne donneront pas lieu au versement de droits d'auteurs.

Article 11 – Exactitude des informations fournies

Chaque participant s'engage à être l'auteur de la nouvelle envoyée. Les participants s'engagent à ne communiquer que des renseignements exacts et sincères au jury. En cas d'irrégularité prouvée, les organisateurs se réservent la possibilité de retirer un prix attribué.

Article 12 – Acceptation des clauses du règlement

Les participants déclarent avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter toutes les modalités du seul fait de leur participation au concours.

FICHE D'IDENTIFICATION Transition, les portes.

À envoyer dûment complétée et signée dans un document joint, à l'adresse : transition.lesportes.concours@gmail.com

Je soussigné,
Nom
Prénom(s)
Date de naissance.
Rue
Code postal.
Localité
Téléphone
Adresse électronique
Auteur du texte intitulé :
me présente au concours de nouvelles TRANSITION, les portes et déclare que ce
texte est entièrement original et qu'il ne fait aucun emprunt à une œuvre existante
encore protégée.
Je déclare avoir pris connaissance du règlement du concours et en accepter sans
réserve les dispositions, en ce compris la cession partielle de droit d'auteur telle que
définie dans le règlement.
Je donne mon consentement au traitement des données à caractère personnel me
concernant collectée par les organisateurs dans le cadre de ce concours. En aucun cas
ces données ne pourront être utilisées à d'autres finalités.
Date
Signature précédée de la mention « lu et approuvé »